



Les politiques de la concurrence

La propriété intellectuelle à l'épreuve d'un monde en évolution



Entretien avec **Francis Gurry**
Directeur général de l'Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

La rupture des modèles économiques en place et des habitudes de consommation, provoquée par la révolution numérique, influe sur la propriété intellectuelle. Pour Francis Gurry, il est essentiel de disposer d'un système de propriété intellectuelle flexible et fort pour continuer d'assurer la protection et la rémunération équitable de la création, ainsi que l'accessibilité et la diffusion au plus grand nombre.

La propriété intellectuelle connaît une période de remise en question due, entre autres, à l'émergence de nouveaux acteurs économiques et à un changement des habitudes. Face à cette situation, quels sont les enjeux auxquels se trouve confrontée l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ?

Francis Gurry : L'OMPI est face à quatre enjeux majeurs : le premier est de rester au centre des discussions sur l'importance croissante de la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale. Pour cela, il est essentiel que l'OMPI s'adresse davantage aux audiences non traditionnelles et qu'elle prenne en considération de nouvelles parties prenantes, ce qui complique l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle.

Le deuxième enjeu a trait à la complexité. Nombreux sont ceux qui s'intéressent à la propriété intellectuelle et à son développement, cela à tous les niveaux, dans les accords de libre-échange ou les accords bilatéraux, entre autres. Face à cette complexité, il est important de tenir compte des différents points de vue et de rester cohérent.

Le troisième enjeu n'est pas des moindres, puisqu'il concerne l'adaptation au monde contemporain. La crise financière et économique de 2008 a entraîné une baisse des capacités des États d'accroître leurs contributions, notamment en faveur de la culture. Pour illustrer mon propos, je rappellerai que le budget de l'Organisation des Nations Unies (toutes agences confondues) s'élevait à 40 milliards de dollars en 2012. Pour la même année, les dons privés se chiffraient à 320 milliards de dollars. Cette situation conduit inexorablement au développement de la coopération entre le secteur public et le secteur privé et se traduit par une adaptation des organisations intergouvernementales à ce profond changement.

Enfin, quatrième enjeu, la nécessité de trouver des possibilités d'accords. La multiplication des conflits existants, la distorsion de la croissance des capacités technologiques dans le monde, les divergences entre les États membres de l'Union européenne sur la question des migrants ou de la politique économique, entre autres, mobilisent beaucoup d'énergie. Force est de constater que l'enthousiasme n'est pas réellement au rendez-vous pour le développement des relations multilatérales.

À vous entendre, l'ampleur de ces défis ne porte guère à l'optimisme ?

Je reste résolument optimiste et je suis certain que tout cela évoluera favorablement. Notre monde vit de profondes mutations, ce qui peut être source d'incertitudes : la crise financière et économique n'est pas encore totalement effacée et l'Union européenne est notamment confrontée à une faible croissance, à la menace d'une sortie du Royaume-Uni ou encore à la pression des migrants. Pour sa part, le numérique bouscule les modèles économiques traditionnels et, en conséquence, la production culturelle. Mais je pense que le cycle actuel va bientôt se terminer et que certaines questions latentes sur les sujets évoqués trouveront bientôt une issue.

Comment expliquez-vous la montée en puissance de la propriété intellectuelle ?

Cette place déterminante de la propriété intellectuelle tient à ce que l'économie du savoir est une composante de plus en plus grande de la production de la richesse. La propriété intellectuelle vit de la politique de la production du savoir, c'est une chose à la fois fondamentale et complexe car elle joue un rôle central dans les domaines économique, social et culturel.

Faut-il accroître l'utilisation de la propriété intellectuelle, autrement dit la rendre



plus accessible à un plus grand nombre de personnes ?

Dans la pratique, nous observons le cumul de différents types de protection. Par exemple, le champagne est protégé par une appellation d'origine et par des marques. L'appellation d'origine est importante pour les consommateurs qui recherchent simplement du champagne, tandis que la marque présente un intérêt pour les connaisseurs, qui recherchent un type particulier de champagne en raison de sa notoriété. Le même type de protection cumulée est observé pour les smartphones, qui sont protégés par des brevets, des dessins et modèles, des marques et des secrets d'affaires. La situation est similaire pour les films, dont la valeur économique est tirée du droit d'auteur mais aussi des marques et de la vente de produits dérivés.

Cette tendance à cumuler ou à combiner plusieurs types de titres de propriété intellectuelle souligne le caractère essentiel de la propriété intellectuelle pour protéger un avantage comparatif. Dans ce

contexte, il est d'autant plus important de s'assurer que la protection par des titres de propriété intellectuelle est disponible à un coût avantageux et en temps utile. Les groupes les plus pénalisés sont ici les petites et moyennes entreprises ainsi que les nouvelles entreprises (start-ups). Ces structures manquent souvent des connaissances et du capital nécessaires à une solide protection de leurs actifs de propriété intellectuelle, sur lesquels reposent généralement leurs activités. Plusieurs programmes de l'OMPI tentent de résoudre ce problème, notamment au moyen des systèmes mondiaux de protection proposés par l'Organisation et des efforts déployés pour éliminer la diversité superflue des procédures, par exemple les efforts d'harmonisation.

Au mois d'avril dernier, lors de l'ouverture de la Conférence de l'OMPI sur le marché mondial des contenus numériques, vous avez rappelé que l'évolution de la technologie numérique influait fortement sur le monde de la création. À quels

défis doivent répondre les industries de la création? Ces défis sont-ils appelés à évoluer à l'avenir ?

La conférence de l'OMPI a constitué un moment d'échanges unique et fort au niveau mondial. Elle a permis d'aborder les défis croissants que doivent relever les créateurs et les consommateurs face au développement des nouvelles technologies. Les participants ont pu prendre conscience des enjeux liés au passage des marchés analogiques aux marchés numériques mondiaux.

Les industries de la création sont aujourd'hui face à deux défis liés à la capacité de reproduire et à la difficulté d'empêcher la propagation des données. Avec le livre ou le CD, elles les maîtrisaient mais avec la montée du numérique il n'en va plus de même. Or, ces deux caractéristiques sont le fondement même du droit d'auteur.

Après avoir manifesté une grande résistance au monde numérique, les producteurs ont fini par évoluer, on le voit en ce qui concerne le marché mondial de la musique qui est en pleine renaissance. Alors qu'un consommateur devait dépenser entre 10 et 20 euros pour l'achat d'un CD, qui contenait une dizaine de chansons, il ne débourse à présent que 5 à 10 euros par mois pour accéder à de la musique du monde entier ! Le consommateur y trouve son compte et il convient à présent de poursuivre le travail d'adaptation du modèle économique.

De surcroît, toute une série d'activités de sensibilisation sont menées pour répondre au problème du piratage. Ce dernier est en effet un véritable fléau qui nuit à la culture. Ce qui est en question, c'est le financement de la culture : comment soutenir la production de films qui emploient des centaines, voire des milliers de personnes? La réponse est politique, technique et juridique mais il en va aussi de la responsabilité de chacun.

Enfin, pour soutenir les marchés légitimes, un cadre juridique s'avère indispensable. Il faut disposer d'un cadre cohérent et renforcer la sécurité juridique pour que les artistes, les entreprises et les consommateurs comprennent la teneur et les frontières de la propriété intellectuelle.

Il est d'autant plus important de s'assurer que la protection des titres de propriété intellectuelle est disponible à un coût avantageux et en temps utile

Toute une génération a grandi en misant sur la gratuité de la musique, des films, des écrits. Cependant, ces œuvres coûtent cher à produire et, si elles sont diffusées gratuitement, leurs producteurs n'auront plus les moyens de les produire. Comment mettre fin à cet état des choses ?

La nouvelle génération de consommateurs privilégie le support (lecteur mp3, smartphone ou encore tablette) au contenu. Ces supports leur offrent un accès gratuit et illimité à de multiples contenus culturels et remettent en cause les modèles économiques des industries de ce secteur. Là se situe le risque, d'autant que les politiques des États manquent de réactivité, elles ont toujours un temps de retard. Il faut aussi tenir compte des cultures et des traditions, par essence différentes, de certains pays.

Sur ces sujets cruciaux, gouvernements et parlements doivent s'entendre et développer leurs capacités respectives pour mettre sur pied un code de conduite au niveau mondial.

Comment les artistes, musiciens ou encore cinéastes peuvent-ils tirer parti de la transformation numérique ?

Les auteurs doivent être protégés et rémunérés équitablement. Ils doivent davantage s'exprimer, parler haut et fort, s'organiser. Certains d'entre eux ont créé leur propre société de streaming, d'autres refusent l'enregistrement qui offre moins de possibilités de valoriser une œuvre. Le problème tient à ce que ceux qui s'expriment occupent déjà le devant de la scène et vivent dans une situation confortable, mais on oublie tous les autres artistes qui ne sont pas encore au sommet de leur œuvre et de leur production.

En outre, toute une culture numérique est en train de voir le jour avec à la clé une relecture et une réinterprétation des règles de la propriété intellectuelle. Je ne doute pas que les créateurs sauront en tirer parti.

In fine, qui gagne dans ce monde en plein bouleversement des chaînes de valeur ?

C'est la question essentielle. Tout évolue à très grande vitesse, et les chaînes de valeur doivent être examinées à tous les échelons. De nouvelles règles du jeu ont émergé et poussent l'économie de la culture à poursuivre sa mutation, tant



Les politiques de la concurrence

pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs que pour développer des modèles d'affaires équilibrés. Dans ce vaste et profond bouleversement, l'OMPI a des acquis qui résultent de tout le travail mené par mes prédécesseurs depuis sa création en 1967. Nous entendons les préserver et continuer sans répit à développer le système des négociations. ■

Propos recueillis par **Philippe Brousse**

REPÈRES

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), créée en 1967, est au cœur des questions mondiales de politique, service, information et coopération en matière de propriété intellectuelle. Institution spécialisée des Nations Unies, elle aide ses 188 États membres à élaborer un cadre juridique international de la propriété intellectuelle qui soit équilibré et en accord avec l'évolution des besoins de la société. Elle offre des services aux entreprises qui souhaitent obtenir des droits de propriété intellectuelle dans plusieurs pays ou qui veulent régler des litiges. Elle propose des programmes de développement des compétences afin d'aider les pays en développement à tirer parti de l'utilisation de la propriété intellectuelle. Enfin, elle permet d'accéder gratuitement à des bases de données uniques sur l'information en matière de propriété intellectuelle.